



Macron a raison : à bas les aides sociales !

Le 6 juin dernier, le *Canard enchaîné* affirmait qu'Édouard Philippe et Emmanuel Macron avaient pris la décision de réaliser 7 milliards d'euros d'économies sur les aides sociales en deux ans, et ce dès le 1^{er} janvier 2021.

Après le trouble causé par cet article, Macron, dans une vidéo postée le 12 juin sur Twitter, précisait sa philosophie "On met un pognon dingue dans les minima sociaux et les gens sont quand même pauvres, on n'en sort pas, les gens qui naissent pauvres, ils restent pauvres, ceux qui tombent pauvres, ils restent pauvres..."

Traduction : si les pauvres restent pauvres, c'est à cause des aides sociales qui les brident dans leurs efforts pour s'en sortir.

Si les aides sociales n'ont jamais fabriqué des riches, elles contribuent à 5 millions de pauvres de sortir de l'extrême pauvreté.

Pour la CNT, les causes de la misère sont ailleurs

Si il n'y avait pas 3,5 millions de chômeur et que le système économique était capable de fournir à tous un emploi, alors il n'y aurait pas d'assurance chômage, ni de cotisations chômage, ni de RSA, soit des milliards d'économie.

Si les propriétaires immobilier ne s'étaient pas accaparé le marché locatif pour leur profit, tout le monde pourrait se loger à prix décent et il n'y aurait plus d'APL soit des milliards d'économie.

Si les salaires étaient corrects et résultaient d'une juste répartition des richesses, alors il n'y aurait plus besoin d'allocations familiale pour élever sa famille, soit des milliards d'économie.

Les aides sociales existent uniquement pour compenser les insuffisances et les manquements du système économique, pour corriger ses dysfonctionnements.

Un monde idéal, c'est un monde sans exclu, sans laissé pour compte, sans nécessité d'aide sociale

Un monde idéal, c'est un monde sans capitaliste



Un accord "historique"

Lors de la signature de "facteur d'avenir" en 2017, la direction et les syndicats réformistes signataires s'étaient empressés de communiquer sur le passage du grade de I.2 à I.3 de tous les facteurs d'ici 2021.

Contrepartie gagnée par les syndicats ou largesse accordée par le patron ? On ne savait pas trop. Maintenant on tient la réponse, ni l'un ni l'autre.

En effet pour La Poste, le quota des promotions n'est pas extensible, et il reste le même. Ainsi les promotions pour les collègues qui travaillent à l'acheminement sont toutes bloquées au motif qu'elles ont toutes été réservées à la distribution.

En fait la direction n'a quasiment rien cédé, elle a juste réorienté les volets de promotions sur les facteurs.

"Parcours Qualifiant"

Certains facteurs se voient proposer (selon quelles critères?) de passer "parcours qualifiant". Soit 15 jours entiers au centre de formation où vous n'êtes plus des facteurs, mais des "ambassadeurs", où "l'excellence" devient le but ultime ; ça repose un peu.

Surtout, à la fin des 15 jours, si vous réussissez le QCM, c'est une prime de 1000 euros net ! Enfin, 1000 euros si vous êtes facteurs qualité, sinon pour les facteurs d'équipe c'est 800 euros. Et si vous êtes un simple facteur de rien du tout, ce sera 600 euros. On ne connaît pas la prime des encadrants qui ont aussi leur "parcours qualifiant", mais une chose est sûre, pour La Poste 15 jours de formation ne valent pas la même chose pour tous. Injuste ? Inégale ? Oui. Et alors ?

L'Agence Colis Poste (ACP) de Vaulx-en-velin ressuscitée

Suite à la réorganisation du service colis, Lyon 03 et Lyon 06 re-déménage à l'Agence Colis poste de Vaulx, 3 ans après l'avoir quitté. Le problème, au-delà de l'erreur de stratégie et du coût, c'est que la poste a tendance à mettre les salariés de colis poste sur le même plan que les camions, les ordinateurs, et les étagères, à savoir : des biens meubles que l'on peut facilement transporter d'un endroit à l'autre, bref des **Pions**. Laissés sans information pendant des mois ou alors baladés en réunion avec de fausses informations, les salariés se sont finalement vu imposer à tous un 6h45-13h45.

Tant pis pour ceux qui habitaient à côté des bureaux de distribution, ils iront de l'autre côté du périph. Tant pis pour ceux qui s'étaient organisés avec des horaires du soir, ils travailleront le matin. Tant pis pour ceux qui n'ont pas de voiture, parce que à 6h00, il n'y a pas de bus !!!

Livraison colis jusqu'à 21h00 : c'est fini !

C'était l'avenir des colis. La Poste se positionnait sur un marché porteur qui allait lui donner un avantage concurrentiel majeur et bla bla et bla bla. 2 ans et demi plus tard, c'est fini ! Combien aura coûté à la Poste la mise en place d'un tel projet qui n'aura duré qu'à peine trois ans ?

Combien d'heures de réunion de cadres ? Combien de budget publicitaire inutile ? Combien a coûté le déménagement des agences colis-poste aux centres de distribution courrier ?

Rien qu'à Lyon 03 l'arrivée des colis a nécessité : le doublement du réseau wifi, l'agrandissement de l'entrée et l'installation d'un nouveau volet roulant, l'équipement de la vidéo surveillance.

Quelle coût sur l'ensemble du territoire pour un projet qui apparemment dès le début était bancal ?

Pour la bonne santé de l'Économie (pas la nôtre) : 7 livraisons ou collectes par jour

Dans une même journée, certaines entreprises reçoivent jusqu'à 6 livraisons de colis : UPS, DHL, TNT, Chronopost, DPD, Coliposte et maintenant Amazon se succèdent à l'accueil. 7 livreurs, 7 camionnettes et 7 plate-formes de distribution. Le bon sens et l'écologie voudraient qu'un seul livreur apporte tous les colis à la fois. Mais la libéralisation et la privatisation des services se fichent pas mal du bon sens et du bilan carbone.

Dans la même veine, l'après-midi, un agent passe pour le relevage des Chronopost, un autre pour la collecte courrier et des colis. Et ils font partie de la même entreprise !

Colis, réclamation, vol : la politique de l'autruche

Concernant la livraison des colis, le flot de réclamation, sans parler des vols, est incessant. Et ça fait longtemps que ça dure. On pensait que "la qualité" était le maître mot de la Poste, mais non, face à ce problème, aucune mesure n'est prise, aucune prise de conscience.

Et pour cause, s'attaquer à ce problème c'est se poser la question des conditions de travail, des contrats de travail, du statut des salariés, de leur place dans l'entreprise. En gros c'est se questionner sur le recours massif (parfois plus de 50 % d'un bureau) à la sous-traitance. La Poste payent les sous-traitants au colis livré et seulement livré (1,47 €). Immanquablement le travail rendu est bien souvent bâclé et se désintéresse de la qualité de service. La Poste a bien trop intérêt financièrement à développer ce modèle de la sous-traitance, et elle ne compte certainement pas le remettre en cause.

Et puis le marché de la livraison est en perpétuel croissance, ça compense la mauvaise qualité. Et de toute façon il faut bien se faire livrer. Alors les réclamations, on s'en cogne.

ARRÊTS MALADIES : QUELQUES RAPPELS

Les Chefs d'Établissement ainsi que leurs responsables RH ont de plus en plus tendance à établir leurs propres règles en terme d'arrêt maladie

La CNT se permet de rectifier ici quelques contre-vérités ou approximations

Prévenir le bureau de son absence :

Comme le notifie le règlement intérieur dans son article n°21

"Si pour une raison imprévisible (maladie, accident, maladie grave d'un proche, garde d'enfant, intempéries,...) un agent ne peut se rendre à son travail, il doit en avvertir le service le plus tôt possible, en donnant le motif de son retard ou de son absence..."

À aucun moment il n'est précisé que l'agent doit prévenir avant la prise de service



Contre-visites :

La réglementation est différente en fonction des statuts fonctionnaires ou salariés.

Le fonctionnaire qui est constaté absent lors d'un contrôle inopiné ne commet aucune faute, car il n'est pas soumis aux heures de sortie ou de présence

La Poste elle-même le reconnaît dans le flash RH n°30 du 7 septembre 2004 : *"En application de la jurisprudence, il apparaît que l'absence d'un fonctionnaire de son domicile durant un congé de maladie, constatée suite à un contrôle administratif, n'autorise pas son responsable hiérarchique, dès lors qu'aucune contre-visite médicale n'a eu lieu, à*

suspendre les droits à traitement, avancement et pension de l'intéressé. En effet, il ressort que ces contrôles administratifs ne reposent sur aucune disposition légale ou réglementaire et ne peuvent motiver une décision de suspension de traitement ou une mesure disciplinaire."

Le médecin agréé ou le médecin de contrôle de La Poste peut réduire la durée de l'arrêt et vous demander de reprendre le travail. Son avis prévaut sur celui du médecin traitant.

C'est le dernier avis ou certificat médical qui prévaut.

Il suffit donc à l'agent de se faire prescrire un nouvel arrêt par son médecin traitant ou par un spécialiste pour rendre caduc l'avis du médecin de contrôle

Sorties libres :

Si mention "sorties libres" figure sur l'arrêt de travail, La Poste impose une plage de deux heures consécutives de 9H à 18H, durant laquelle un médecin de contrôle peut se présenter à l'adresse figurant sur l'arrêt de travail, en même temps que la remise de celui-ci (initial ou prolongation). À défaut de cette information, un contrôle médical pourra être effectué durant les heures de présence habituellement requises (9H/11H, 14H/16H)

Nous tenons à préciser qu'un employeur ne peut suspendre le paiement des indemnités journalières complémentaires à raison de l'absence du salarié à son domicile lors de contre-visites inopinées dès lors que, sur l'avis d'arrêt de travail, le médecin a apposé la mention "sorties libres" (Cour de Cassation en date du 4 février 2009)

Visite médicale périodique :

Le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs a lieu dorénavant tous les 5 ans (3 pour les nuiteux)

Elle est OBLIGATOIRE, même sur convocation en dehors des heures de travail, dès lors qu'elle est compensée (BRH du 23 avril 2013)

Pour rappel : Compensation attribuée systématiquement sur remise de la convocation signée par le médecin de prévention (durée de la visite)

Or le délai de route doit aussi être compensé conformément à l'art. 30 du règlement intérieur :

Art. 30. - La direction est tenue d'organiser sur le temps de travail les examens médicaux obligatoires auxquels le personnel a l'obligation de se soumettre.

S'il est impossible d'organiser l'examen médical sur le temps de travail, le temps passé pour cet examen (temps de l'examen et délai de route) est rémunéré ou compensé.

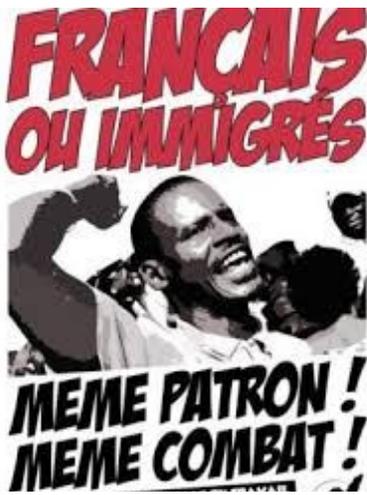
ZigZag

Canard Enchaîné du 07/03

FACTEUR D'EMBROUILLE

De quoi se mêle-t-elle ? La Poste propose d'aider les contribuables à remplir leur déclaration de revenus. Prix du service : 50 euros. Un syndicaliste s'en inquiète dans « Le Parisien » (2/3) : « La Poste risque de mettre en place des gens non compétents qui risquent de faire des erreurs. Il nous faudra les gérer nous-mêmes a posteriori. » Comme, en cas de pénalités, il faudra distribuer les réclamations du fisc à domicile, ce sera tout bénéfice pour La Poste.

C'est bien connu : le facteur sonne toujours deux fois !



"Il y a trop d'étrangers ; il n'y a pas de travail pour tout le monde ; la France n'est pas assez riche pour accueillir tout le monde ; notre civilisation est en danger ; l'insécurité augmente", etc. On ne compte plus les phrases et idées de ce genre prononcées à longueur de campagnes électorales par des candidats cherchant à rafler quelques voix supplémentaires pour être élus.

Il est temps d'en finir avec ces stupidités dangereuses.

Aujourd'hui comme hier, nous affirmons que **les frontières, les nations, les "problèmes" d'immigration ne sont que des constructions des États et de la classe dirigeante pour diviser la classe internationale des travailleurs.** C'est-à-dire nous, qui n'avons que notre force de travail pour subsister, que nous soyons salariés, chômeurs, étudiants ou précaires.

En effet, ce que cherchent les détenteurs du pouvoir économique et politique, c'est d'éviter à tout prix que "leurs sujets" se rendent compte qu'ils n'ont pas besoin d'être guidés et dirigés. Car **le raisonnement est simple : il n'existe pas de patron sans ouvriers, et il n'existe pas d'État sans frontières...**

Et lorsque l'on voit dans quelle situation ces dirigeants nous ont conduits depuis un siècle (deux guerres mondiales, des dictatures en pagaille, des crises à répétition, une catastrophe écologique sans précédent, etc.), il n'est pas difficile d'imaginer que sans eux, on pourrait faire mieux. Et c'est bien cette idée, ô combien dangereuse pour leur pouvoir, qui les amène à nous inventer de faux ennemis et de faux problèmes.

Les États et le capitalisme nous divisent

Le premier de ces faux problèmes, la figure systématique utilisée pour faire peur et nous diviser, c'est bien entendu "l'étranger"... Variable d'ajustement du patronat et des États, véritable instrument de manipulation des foules, il est tout à la fois exploité comme main-d'œuvre sans droits et bon marché, puis pourchassé et réprimé comme responsable de tous les maux. Au gré des intérêts économiques et politiques, sans humanité aucune.

Car là où existent des frontières, des États et des classes sociales, il n'y aura jamais d'humanité, il n'y aura que des conflits et des guerres pour le pouvoir, des rivalités et des haines volontairement créées et entretenues. **La seule humanité possible, c'est celle que porte un syndicalisme autogestionnaire et internationaliste, revendiquant et pratiquant ce qui fait le plus peur au patronat et aux États : l'égalité, la liberté et la solidarité.**

Il n'est pas anodin que l'État français parle aujourd'hui de "délict de solidarité" comme il en parlait déjà en 1938 (décret-loi du 2 mai de cette année-là). Tout est dit dans cette expression. Et tout est dit dans notre revendication de cette solidarité, de ce principe d'entraide sans condition comme fondement de notre pratique syndicale quotidienne et de la société que nous souhaitons construire. Si la solidarité est un délict, alors nous sommes des "délinquants" et nous en sommes fiers.

Le syndicalisme nous unit et nous rend libres !

Nous défendons toujours la liberté de circulation et d'installation des êtres humains. Nous serons toujours du côté de celles et ceux qui risquent leurs vies et perdent leurs familles et leurs attaches pour essayer d'échapper à la mort et à la misère (que la France et ses multinationales ont d'ailleurs souvent contribué à créer...). Qu'on les appelle "migrants", "immigrés", "étrangers", "réfugiés", peu importe, ils sont nos camarades.

Comme tous les travailleurs qui doivent faire face aux mêmes patrons et aux mêmes États, aux mêmes guerres et aux mêmes menaces, à la même précarité et à la même insécurité sociale, **ils sont de notre classe, ils sont nos égaux, ils auront toujours leur place en tant que tels dans notre organisation,** et de ce fait dans notre projet de société sans États, sans frontières et sans classes. **Nous leur disons définitivement bienvenue, bienvenue chez nous, dans nos quartiers, nos vies, notre syndicat et notre révolution !**

Tout est à vous, tout est à nous ! Rien pour nous, tout pour tous !

Révolutionnaires, réfugiés et résistants

Témoignages des républicains espagnols en France (1939-1945)
Éditions CNT-RP, 420 pages, 15 euros
Traduction : Serge Utgé-Royo

Fuyant Franco, des centaines de milliers de républicains espagnols arrivent en France à l'hiver 1939, dans un dénuement total. Parqués dans des camps, dans le froid et des conditions effroyables, ils témoignent dans ce livre de ce qu'ils y ont vécu, vu et de comment ils ont survécu. Lorsque la Seconde Guerre mondiale éclate, nombreux sont ceux qui participent à la lutte contre le nazisme, gardant toujours l'espoir en un monde meilleur.

Ce livre est issu du travail de mémoire entrepris par Federica Montseny pour transcrire ce qu'a été la vie des réfugiés espagnols – des sans-grade – depuis les camps d'internement du sud de la France et d'Afrique du Nord jusqu'à leur engagement dans la Résistance.



Federica Montseny fut une des figures de la CNT espagnole pendant la révolution de 1936 et la guerre civile puis, après, en exil. Propagandiste infatigable, oratrice hors pair et chroniqueuse acérée, elle écrira de nombreux ouvrages : Cien días de la vida de una mujer (1949), Crónicas de CNT (1974), El éxodo anarquista (1977), Cuatro mujeres (1978), Mis primeros cuarenta años (1987).

Confédération Nationale du Travail

Syndicat CNT-PTT du Rhône

44 rue Burdeau 69001 LYON

cnt.ptt69@cnt-f.org – <http://www.cnt-f.org/cnt69/>